

TARIFS 2022 / 2023

	Tarif Annuel	Tarif mensuel (sur 10 mois – Septembre à juin)
Contribution familiale :		
ÉCOLES :		
Ecole Louis QUERBES	590,00 €	59,00 €
Ecole Notre Dame de Vernaison	620,00 €	62,00 €
COLLEGE :		
Collège Louis QUERBES	810,00 €	81,00 €
Tablettes	140,00 €	14,00 €
Section Sportive Football	130,00 €	13,00 €
Restauration Site Louis QUERBES :		
· « Demi-pensionnaires » Coût Total	830,90 €	83,09 €
Frais Fixes (4j/sem.)	323,00 €	32,30 €
Repas (4j/sem.)	507,90 €	50,79 €
· « Réguliers » :		
Frais Fixes : (3 j/sem.)	270,00 €	27,00 €
(2 j/sem.)	180,00 €	18,00 €
(1 j/sem.)	95,00 €	9,50 €
+ Repas (1 à 3 jours fixes/sem.)	+ 3,68 € le repas	
· Repas « occasionnel » - (hors jours fixes) + <i>Mercredis</i>	6,60 € le repas	
COLLEGE :		
Après la classe Etude : 16h45 17h55	220,00 €	22,00 €
Aide aux devoirs (Collège) : 16h45 17h55	330,00 €	33,00 €
Divers (COLLEGE) :		
· Tablettes Franchise casse - vol	100 € / sinistre	
Mise en service	9 € / an	
· Education Sportive Tee shirt (x2)	12 € / an (pour nouveaux élèves ou sur demande)	
ÉCOLES :		
L. QUERBES : Périscolaire du Soir : de 16h45 à 18h	4,50 € / présence	
L. QUERBES : Aide aux Devoirs : de 16h45 à 18h	5,50 € / présence	
L. QUERBES : Activités Temps de Midi (USMV)	7€ par période et par activité	
NOTRE DAME : Périscolaire du matin :	4,50 € / présence ou Forfait = 280 € /enfant	
NOTRE DAME : Périscolaire du Soir :	6,50 € / présence ou Forfait = 470 € /enfant	
Fournitures scolaires (<i>les 2 écoles</i>)	Maternelle = 25 € / enf	
	Primaire = 50 € / enf	
Dépassement Horaires - Accueil du soir (<i>les 2 écoles</i>)	4 € / dépassement	
Adhésion APEL (Association Parents d'élèves)	28,00 € si enfants scolarisés dans 1 unité (Ecoles <u>OU</u> collège) 38,90 € si enfants scolarisés dans 2 unités (Ecoles <u>ET</u> collège)	

Facturation

- **Une facture est établie annuellement.**

Septembre Facture Annuelle avec échéancier d'octobre à juin puis une facture complémentaire des frais divers (livres, sorties,...) sera faite au courant de l'année scolaire.

Les frais de réinscription seront déduits de la première facture (voir Solde Crédeur).

- Le règlement s'effectue **par prélèvements automatiques d'octobre à juin :**

1ère Demande ou Changement de banque - Fournir le mandat de prélèvement SEPA (accompagné d'un RIB).

Merci de bien veiller à l'approvisionnement du compte pour éviter les frais d'impayés, qui vous seront répercutés.

Engagements personnels

Soutien à l'investissement :

Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.

Par famille : 25, 45 ou 65 euros/trimestre

Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficulté.

Par famille : 25, 45 ou 65 euros/trimestre

Réduction familiale

2 enfants :	10%	3 enfants	20%	4 enfants	25%
-------------	------------	-----------	------------	-----------	------------

Elle s'applique à chacun des enfants d'une même famille sur la totalité de la contribution familiale (écoles + collège).

FOND D'AIDE SOLIDAIRE

Institution Louis Querbes/ Notre Dame Une caisse de solidarité est là pour aider les familles qui rencontrent des difficultés financières. Le service comptabilité est à votre écoute.

Subventions Repas

Ecole L. QUERBES	Subvention municipale pour les écoliers Vourlois : 1,10 € / repas en 2022
Collège	Subvention du Conseil Départemental (<i>sous réserve de reconduction</i>) 1,20 € ou 2,50 € / repas (Coef CAF < 800 €)